



# DIRECTIVES POUR DES STADES SANS TABAC: GUIDE PRINCIPAL

[www.healthystadia.eu](http://www.healthystadia.eu)

L'European Healthy Stadia Network (réseau européen Stades sains) est en partie financé par la Fédération Mondiale du Cœur, par l'intermédiaire de son partenariat avec l'UEFA.

# Sommaire

Résumé	4
Aperçu et raison d'être de ce guide	5
<b>Partie A: Pourquoi adopter une politique sans tabac dans votre stade?</b>	8
A:1 Tabac et santé	8
A:2 Réduction des risques en matière de sécurité et baisse des frais d'exploitation	9
A:3 Fiche d'information sur le tabagisme passif	9
<b>Partie B: Définition de la politique de lutte antitabac d'un stade</b>	10
B:1 Premiers pas	10
B:2 Définition de la politique	10
B:3 Zones fumeurs dédiées, zones des supporters et personnel	11
B:4 Cigarettes électroniques	11
B:5 Exigences plus strictes que la législation en matière de tabac	12
B:6 Étude de cas	13
<b>Partie C: Diffusion de la politique sans tabac d'un stade</b>	14
C:1 Élaboration d'une déclaration de principes	14
C:2 Modèle de déclaration de principes pour l'élaboration d'une politique sans tabac	15
C:3 Diffusion de la politique auprès des publics clés	16
C:4 Outils promotionnels	16
C:5 Signalétique relative à l'interdiction de fumer	17
C:6 Modèles de panneaux et de messages relatifs à l'interdiction de fumer	18
C:7 Visibilité et installation	19
C:8 Stratégie d'installation de la signalétique	19
C:9 Modèle de liste de contrôle pour l'installation de la signalétique	20
C:10 Utilisation d'outils audiovisuels dans le stade	21
C:11 Réduction des éléments associés au tabagisme	21
<b>Partie D: Mise en œuvre de la politique sans tabac</b>	22
D:1 Importance d'une mise en œuvre appropriée	22
D:2 Formation du personnel : niveau général	22
D:3 Formation des stadiers et du personnel de sécurité	22
D:4 Plan de réaction graduel en cas de non-respect de la politique sans tabac	23
D:5 Surveillance des « zones à risque »	24
D:6 Sanctions	24
D:7 Recours aux bénévoles pour la mise en œuvre	24
D:8 Outils de communication aux fins de l'application de la politique	25
<b>Partie E : Suivi, évaluation et révision</b>	26
E:1 Suivi	26
E:2 Registre consignant les incidents	27
E:3 Compte rendu qualitatif	27
E:4 Révision de la politique	28
E:5 Mise à jour de la politique	28
Synthèse	29
Remerciements	30
Crédits photos	31



# Résumé

Ce guide vise à offrir aux clubs sportifs et/ou aux opérateurs de stade un cadre détaillé sur la manière d'instaurer étape par étape une politique de lutte antitabac dans un stade. Si le principal objectif d'une telle politique est de protéger les utilisateurs de ces infrastructures contre les graves risques sanitaires liés au tabagisme passif, elle poursuit aussi les buts suivants:

- protéger les enfants et les jeunes contre les maladies liées au tabagisme passif et l'envie de commencer à fumer;
- réduire le nombre de crises cardiaques survenant dans les stades en raison du tabagisme passif;
- offrir un environnement favorable aux fumeurs qui tentent d'arrêter de fumer;
- réduire les risques d'incendie, les frais de nettoyage et les frais d'assurances;
- empêcher toute association entre l'industrie du tabac et le sport.

La politique de « norme minimale » qui devrait être adoptée par les clubs/stades est une politique « sans fumée » interdisant l'usage de tous les produits du tabac, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des stades. Les clubs/stades peuvent aussi aspirer à la « norme d'excellence » de la politique « sans tabac » : outre interdire l'utilisation du tabac, celle-ci exclut toute vente et promotion de tabac dans les stades, maximisant ainsi l'aspect protecteur de la politique pour tous les utilisateurs du stade.

Le présent guide s'adresse au personnel directement chargé de mettre en place cette politique, auquel il vise à offrir un cadre d'application favorable. Des éléments contextuels, des outils, des modèles, des études de cas et des liens vers des informations complémentaires sont proposés tout au long du document.

# Aperçu et raison d'être de ce guide

## Introduction

Les clubs et infrastructures sportifs ont tout à gagner à adopter des mesures antitabac interdisant la consommation, la vente et la promotion de tous les types de produits du tabac dans l'enceinte d'un stade. Une politique sans tabac protège la santé des supporters, du personnel, des joueurs et des invités contre les risques liés au tabagisme passif en même temps qu'elle empêche toute association entre l'industrie du tabac et le sport. Elle garantit aux personnes dans le stade le droit de respirer un air sain, ce qui est devenu une norme internationale de confort et de sécurité désormais souvent attendue lors des événements sportifs dans de nombreux pays d'Europe et du reste du monde.

Ce guide a pour objectif d'aider les clubs sportifs, les stades multisports et les instances dirigeantes du sport à concevoir et à mettre en œuvre une politique de stade sans tabac. Il sera particulièrement utile pour les organisations sportives situées dans des pays ou régions dont la législation antitabac, peu contraignante, ne soutient pas les opérateurs de stade dans l'application de politiques de lutte antitabac.

Il s'inscrit dans un programme de travail plus vaste mené par l'European Healthy Stadia® Network (réseau européen Stades sains, [www.healthystadia.eu](http://www.healthystadia.eu), ci-après Healthy Stadia), qui prône une interdiction du tabac dans l'ensemble des stades européens.

Ce programme ayant bénéficié du soutien financier et de l'appui de la Fédération Mondiale du Cœur (FMC, [www.world-heart-federation.org](http://www.world-heart-federation.org)) par l'intermédiaire du partenariat établi dans le cadre du portefeuille « Football et responsabilité sociale » de l'UEFA ([www.uefa.org/social-responsibility](http://www.uefa.org/social-responsibility)), l'accent est naturellement mis sur les clubs de football et leurs stades. L'idée fondamentale est toutefois que ce guide puisse être utilisé par tout un éventail de sports attirant des spectateurs dans les stades.

## Soutien aux politiques de lutte antitabac

Au cours des dix dernières années, les pays européens ont nettement progressé dans l'adoption de lois contre le tabagisme interdisant les produits du tabac dans les espaces publics fermés, généralement appelés « environnements sans fumée ».

Ainsi, de nombreux stades de football et installations polyvalentes sont-ils désormais soumis à une législation antitabac nationale bannissant la fumée dans les stades (politique « sans fumée »), à laquelle s'ajoute parfois l'interdiction de vendre et de promouvoir tout produit du tabac (politique « sans tabac »). Si ces mesures ont contribué à protéger la santé et à améliorer la sécurité des supporters et du personnel des stades dans certains pays, les progrès réalisés par les clubs/stades qui ont adopté des politiques de lutte antitabac de leur propre chef sont moindres, d'où la volonté de ce guide de les aider.

# Aperçu et raison d'être de ce guide

Les principaux arguments sanitaires et sécuritaires sous-tendant l'adoption d'une politique de lutte antitabac dans les stades sont exposés dans la partie A ci-après. À noter qu'ils sont renforcés par des tendances sociétales et organisationnelles plus vastes:

- L'interdiction de fumer dans les lieux publics fait l'objet d'un large soutien, même chez les fumeurs (1).
- Un fumeur sur deux admet avoir envie d'arrêter de fumer, même si 28 % des citoyens adultes vivant dans un pays européen consomment des produits du tabac (2).
- On observe une diminution annuelle du nombre de fumeurs dans les pays européens, sachant que les non-fumeurs sont nettement plus nombreux que les fumeurs : selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), en 2012, 70 % des adultes étaient non fumeurs dans 40 pays européens (3).
- Les politiques sans fumée emportent l'adhésion des principales instances dirigeantes du sport, telles que l'UEFA, le CIO et la FIFA (4).
- Les sponsors sont de plus en plus nombreux à souhaiter associer leurs marques à des organisations qui encouragent un environnement plus sain et bénéficient ainsi d'une image positive.

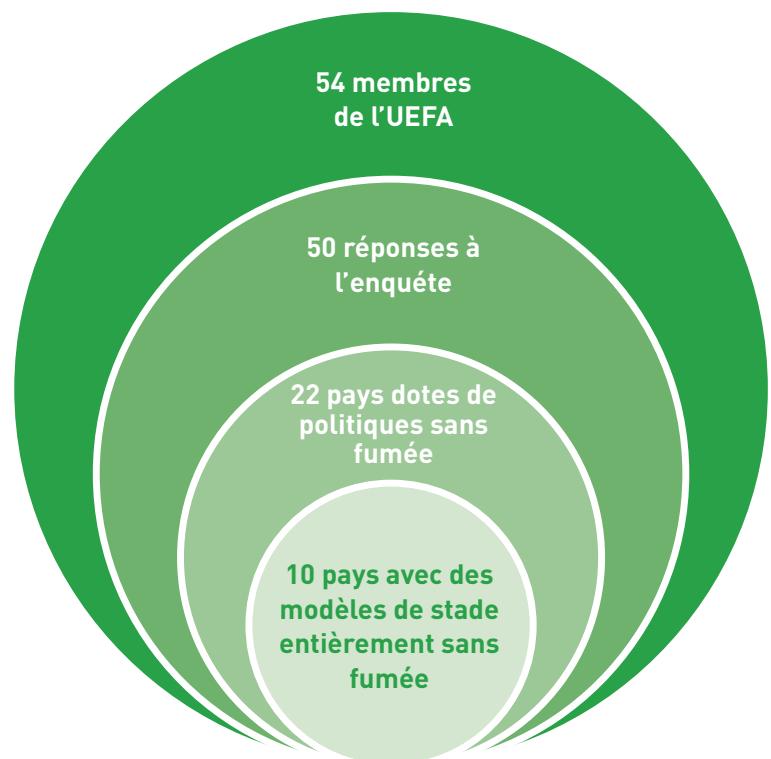
## Comparaison des politiques en vigueur dans les stades de football européens

Afin de pouvoir dresser un bilan actuel des politiques de lutte antitabac en vigueur dans les clubs/stades européens, Healthy Stadia a mené une enquête visant à déterminer la portée et la nature de ces politiques. Cette enquête, dont le principal objectif était de recueillir des informations sur les clubs de football participant

aux championnats de première division dans les associations membres de l'UEFA, repose sur les résultats de la saison 2013/14.

Sur les 54 membres de l'UEFA interrogés, 50 ont répondu (associations nationales ou ligues), révélant ainsi que 22 pays appliquaient au moins une certaine forme de politique de lutte antitabac dans les stades de football fermés accueillant des matches de la première division nationale.

Toutefois, les réponses aux questions concernant le type de politique antitabac adopté montrent que seuls 10 de ces 22 pays ont mis en place une interdiction totale de fumer, sans aucune zone fumeurs. Pour le rapport complet, voir [Survey of Smoke-Free Policies at Football Stadia in Europe](#) (Enquête sur les politiques sans fumée dans les stades de football européens). Les principales conclusions sont illustrées par le graphique 1 ci-dessous.



Graphique 1 : Résumé des principales conclusions de l'enquête

Alors que, dans tous les pays européens, les non-fumeurs sont plus nombreux que les fumeurs, de nombreuses organisations sportives recignent toujours à introduire des interdictions de fumer dans les stades par crainte de se heurter à des réactions négatives de la part des supporters ou du personnel des clubs/des stades. Ce type de comportement, appuyé par les conclusions de l'enquête susmentionnée, souligne la nécessité de dispenser des conseils actualisés pour faciliter la mise en œuvre de politiques de lutte antitabac.

En partageant les expériences pratiques des clubs sportifs, des opérateurs de stade et des tournois ayant introduit avec succès ce type de politique, le présent document expose les différentes étapes requises pour assurer la planification, la mise en œuvre et le suivi d'une politique de stade sans tabac visant à protéger la santé et la sécurité de tous les supporters et à garantir leur droit de respirer de l'air sain tout en veillant à leur confort.

Outre le fait d'exposer les raisons sanitaires et sécuritaires qui sous-tendent les politiques sans fumée et sans tabac, il donne un cadre au processus progressif de définition, de communication, de mise en œuvre et de suivi d'une politique de lutte antitabac réussie. Des éléments contextuels, des modèles, des exemples imagés, des études de cas et des liens vers des informations complémentaires sont utilisés tout au long du document pour aider les organisations concernées.

Parallèlement à ce guide principal, nous avons développé un module de formation à la mise en œuvre de la politique ([Enforcement Training Module](#)) destiné aux stadiers et au personnel de sécurité, et un [guide succinct](#) pouvant être utilisé avec des décideurs au niveau exécutif, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, comme des groupes de supporters, des sponsors et des organisations partenaires, pour expliquer les motifs justifiant une politique sans tabac et les bénéfices qui en découlent pour les clubs/stades.

## Lectorat cible et matériel complémentaire

Ce guide s'adresse avant tout aux cadres de départements d'organisations sportives, et plus particulièrement aux responsables des domaines de la gestion des infrastructures, de la sécurité, de la communication et des ressources humaines.



# Partie A: Pourquoi adopter une politique sans tabac dans votre stade?

La principale raison d'adopter une politique de stade sans tabac est de protéger les utilisateurs et le personnel du site concerné contre les graves risques liés au tabagisme passif.

Adopter et mettre en œuvre une politique visant à éradiquer le tabagisme passif et à interdire la consommation, la vente et la promotion de produits du tabac dans votre stade est l'une des mesures les plus importantes que vous pouvez prendre pour protéger la santé et la sécurité des supporters et des membres du personnel dans l'enceinte du stade. Voici pourquoi:

## A:1 Tabac et santé

**La consommation de tabac est la première cause évitable de mortalité prématuée dans le monde:** rien qu'en Europe, le tabac entraîne près de 700 000 décès chaque année (5). Le tabagisme est un facteur de risque majeur associé aux maladies cardiovasculaires, aux accidents vasculaires cérébraux, aux bronchites et aux emphysèmes, ainsi qu'à différents cancers tels que ceux du poumon, de la bouche, de la gorge, du foie et des reins. Le tabac sans fumée, comme le tabac à usage oral, est directement associé aux cancers de la bouche, de la langue, des joues, des gencives et de l'œsophage.

En plus d'être addictif, le tabac est le seul produit licite tuant une grande partie des personnes qui le consomment en respectant l'usage prévu.

**Le tabagisme passif tue:** on appelle tabagisme passif l'inhalation involontaire de fumée de tabac par des non-fumeurs. Une bonne partie des toxines, gaz et particules nuisibles liés au tabagisme passif sont invisibles, de sorte que, même si les personnes présentes dans un environnement donné ne voient pas la fumée qui s'y trouve, l'air qu'elles respirent n'est pas pour autant sain. En Europe, le tabagisme passif contribue au décès de 79 000 non-fumeurs par an (6).

**Les enfants sont particulièrement sensibles aux effets du tabagisme passif:** ils représentent environ un quart de tous les décès liés au tabagisme passif (7). Leurs vaisseaux sanguins sont plus petits et leurs organes sont en cours de développement, ce qui multiplie l'effet des toxines, et vu qu'ils respirent plus vite, ils absorbent plus de substances toxiques présentes dans l'air que les adultes. Chez les enfants, les facteurs de risque liés au tabagisme passif sont multipliés comme suit:

- le risque de développer de l'asthme est doublé;
- le risque de mort subite du nourrisson est quintuplé;
- le risque de développer des infections de l'oreille moyenne et une surdité partielle est quadruplé;
- le risque de présenter des problèmes respiratoires et pulmonaires comme des bronchites est accru.

**Le tabagisme passif comporte un risque immédiat de crise cardiaque:** les maladies cardiaques sont en cause dans plus de 80 % des décès d'adultes liés au tabagisme passif. Les particules présentes dans l'air s'introduisent dans le système de circulation sanguine et affectent immédiatement les vaisseaux sanguins ; il suffit d'une brève exposition à la fumée pour endommager la paroi des vaisseaux sanguins et déclencher un processus aboutissant à une crise cardiaque. Dans le monde entier, l'introduction d'une législation de lutte antitabac stricte réduisant l'exposition de la population au tabagisme passif s'est traduite par une baisse quasiment immédiate du nombre de crises cardiaques.

**L'association entre consommation du tabac et pratique du sport doit être « dénормalisée »:** en plus d'éradiquer le tabagisme passif des stades, une politique sans tabac plus large présente les avantages suivants ::

- réduire le nombre de jeunes qui commencent à fumer;
- maintenir un environnement favorable aux fumeurs qui tentent d'arrêter de fumer;
- réduire l'impact du tabac et du tabagisme passif sur la performance sportive au niveau professionnel et durant les loisirs;
- respecter le droit à la santé et le droit de respirer un air sain, dont disposent toutes les personnes dans le stade, et augmenter ainsi la sécurité et le confort dans l'enceinte du stade;
- soutenir les campagnes de santé et les politiques de lutte antitabac menées par la communauté au sens large et renforcer la compréhension, l'acceptation et le respect du public à l'égard de ces politiques.

**Informations spécifiques aux pays:** pour en savoir plus sur le lien entre la consommation de tabac et la santé dans votre pays, nous vous invitons à consulter la page « [Tobacco Control Database for the WHO European Region](#) » (base de données sur le contrôle du tabagisme dans la Région européenne de l'OMS).

## A:2 Réduction des risques en matière de sécurité et baisse des frais d'exploitation

Outre les risques spécifiques liés à la consommation de tabac et au tabagisme passif pour la santé, d'autres aspects importants présentant un intérêt direct pour les activités opérationnelles justifient l'instauration, par les clubs/stades, d'une politique sans tabac, notamment:

- la réduction des risques d'incendie potentiellement représentés par l'utilisation de tabac allumé et susceptibles d'être à l'origine de blessés et de dommages aux installations;

- la réduction des déchets liés au tabac, et donc la diminution des frais de nettoyage des infrastructures;
- la diminution des frais de nettoyage et de remplacement des textiles d'ameublement utilisés pour les structures à l'intérieur du stade;
- la diminution des frais d'assurances.

## A:3 Fiche d'information sur le tabagisme passif

Pour vous aider à expliquer aux supporters, aux décideurs exerçant une influence dans le club/stade et à d'autres parties prenantes, comme les sponsors, les graves dangers liés au tabagisme passif, veuillez vous référer à la fiche d'information ci-dessous:

### Tabagisme passif : quelques faits

- On appelle tabagisme passif l'inhalation involontaire de fumée de tabac par des non-fumeurs.
- En Europe, le tabagisme passif contribue au décès de 79 000 non-fumeurs par an.
- Près d'un quart des victimes du tabagisme passif sont des enfants.
- Les maladies cardiovasculaires sont en cause dans 80 % des décès d'adultes liés au tabagisme passif.
- Le tabagisme passif provoque également des bronchites, de l'asthme, des emphysèmes ainsi que différents cancers, et il peut augmenter de 25 % le risque de développer un cancer du poumon chez les non-fumeurs.
- La réduction du tabagisme passif suite à l'introduction d'une interdiction de fumer stricte entraîne une chute quasi immédiate du nombre d'infarctus.
- Il n'existe aucun seuil de sécurité en matière de tabagisme passif.

# Partie B: Définition de la politique de lutte antitabac d'un stade

## B:1 Premiers pas

**Responsabilité de la politique et engagement des parties prenantes:** il est primordial que chaque club/opérateur de stade désigne un responsable de la politique, chargé de gérer la politique prévue dès sa phase conceptuelle.

Cette personne devrait occuper une position de cadre au sein de l'organisation et assumer la responsabilité finale de la mise en œuvre, du suivi et de la révision de la politique, en assurant notamment le lien avec les cadres responsables des départements de la communication, des infrastructures, de la sécurité et des ressources humaines.

Avant de définir la nature et la portée exactes de la politique, le responsable de celle-ci devrait expliquer aux membres du conseil d'administration et aux cadres responsables des départements les principales raisons sanitaires et sécuritaires pour lesquelles une politique de contrôle du tabagisme axée sur les stades devrait être adoptée, et les avantages qu'elle apporterait à l'organisation.

Le **guide succinct** résumant le présent document peut constituer un bon moyen de fournir aux décideurs de l'organisation les informations nécessaires à ce sujet.

Nous recommandons par ailleurs au club/stade d'adopter une approche participative en consultant les principales parties prenantes, y compris les groupes de supporters, les sponsors, les agences de santé, les départements du gouvernement local et les services d'urgence. Demander l'avis des parties prenantes se révélera utile pour que la politique bénéficie du soutien nécessaire, pour ouvrir de précieux canaux de communication, ainsi que pour identifier toute résistance éventuelle et définir les stratégies requises pour la surmonter.

## B:2 Définition de la politique

**La norme minimale est une politique « sans fumée » :** les décideurs devraient avoir à l'esprit que l'interdiction de fumer dans les stades est une norme minimale aux fins de la sécurité et du confort de tous dans les stades européens. Selon les meilleures pratiques, l'interdiction de fumer doit être totale dans l'ensemble des zones du stade, et doit s'appliquer à toutes les personnes présentes.

### Définition de la politique sans fumée:

- Interdiction totale de fumer dans le stade au-delà d'un point donné délimitant le périmètre du stade (en général, l'entrée par les tourniquets).
- Ce périmètre comprend toutes les tribunes fermées et ouvertes, les chemins d'accès, les zones d'hospitalité commerciale, les installations des médias, les installations situées en bordure de terrain, les aires des files d'attente, les espaces de restauration, les toilettes, les zones réservées aux VIP, les vestiaires, les bureaux, les zones mixtes et les véhicules officiels des sites.
- Aucun recours à des zones fumeurs aménagées à l'intérieur du stade.



**La norme d'excellence est une politique « sans tabac » :** la norme d'excellence en matière de politique de lutte antitabac dans un stade est une politique sans tabac. Applicable aux espaces intérieurs et extérieurs du stade, elle va plus loin que l'interdiction de fumer en interdisant aussi la vente et la promotion de tous les produits du tabac et de tous les produits à base de nicotine. Une politique sans tabac doit satisfaire aux recommandations de l'OMS telles qu'elles figurent dans la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. C'est cette politique de contrôle du tabagisme qu'ont adoptée les instances dirigeantes du football, comme l'UEFA, qui l'applique annuellement dans le cadre des finales de l'UEFA Champions League et de l'UEFA Europa League, et lors de la phase finale du Championnat d'Europe de football de l'UEFA.

#### **Définition de la politique sans tabac:**

- Interdiction de la vente de produits du tabac dans le périmètre du stade.
- Interdiction de la publicité pour le tabac, de la promotion de produits du tabac ou du sponsoring avec des entreprises de l'industrie du tabac dans le stade.
- Interdiction de la vente et de l'utilisation de produits du tabac à prise orale, par exemple le snus.
- Aucun recours à des zones fumeurs aménagées à l'extérieur du stade.
- Interdiction des briquets, allumettes et cendriers dans le périmètre du stade.
- Interdiction de la vente, de l'utilisation et de la promotion des cigarettes électroniques et produits similaires.

Si cette norme d'excellence est trop ambitieuse, il peut être plus facile pour les clubs et les opérateurs de stade de s'engager, dans un premier temps, à mettre en place les meilleures pratiques en matière d'interdiction de fumer, pour ensuite s'orienter progressivement vers une politique « sans tabac ». Ces deux politiques devraient en tout état de cause s'appliquer à l'ensemble des utilisateurs du stade, y compris les supporters, le personnel, les VIP et les arbitres.

## **B:3 Zones fumeurs aménagées, zones des supporters et personnel**

Les zones fumeurs aménagées compliquent la mise en œuvre des politiques sans tabac et nécessitent du temps et du personnel supplémentaires.

La fumée des zones fumeurs s'infiltra souvent dans les autres zones, dont certaines sont situées à l'intérieur, ce qui réduit l'aspect protecteur de la politique.

Le tabagisme passif peut se produire même dans des zones extérieures comme les zones des supporters et les espaces de restauration extérieurs, qui rassemblent souvent de nombreux enfants ou d'autres personnes sensibles à l'exposition à la fumée. Autoriser la fumée dans certaines zones du stade, même si elles sont situées à l'extérieur, compromet la séparation entre sport et tabac.

Avec les politiques de la norme d'excellence, il est interdit de fumer dans l'ensemble du stade, aussi bien dedans que dehors, et aucune zone fumeurs n'est prévue. Pour garantir la séparation entre leurs marques et uniformes et le tabac, certains clubs sportifs interdisent aux membres de leur personnel de fumer en public lorsqu'ils portent leurs insignes.

## **B:4 Cigarettes électroniques**

Les cigarettes électroniques ne contiennent pas de tabac et ont été préconisées comme une solution plus sûre que la consommation de cigarettes conventionnelles. Il convient toutefois d'envisager d'appliquer les mêmes restrictions aux cigarettes électroniques qu'au tabac, notamment pour les raisons suivantes:

- la plupart des cigarettes électroniques contiennent de la nicotine, une substance addictive;
- la sécurité pour la santé des utilisateurs de cigarettes électroniques à long terme n'a pas encore été établie ; en 2014, l'OMS a exprimé ses préoccupations concernant la sécurité de la vapeur des cigarettes électroniques pour les non-fumeurs (8);
- l'utilisation des cigarettes électroniques peut entraver l'application d'une interdiction de fumer : en effet, de loin, il est difficile pour les stadiers comme pour les supporters de distinguer les dispositifs de type cigarette électronique (et leur vapeur) des cigarettes classiques (et leur fumée);

# Partie B: Définition de la politique de lutte antitabac d'un stade (suite)

- certaines marques se servent désormais du sport comme d'un moyen pour promouvoir l'utilisation des cigarettes électroniques auprès des jeunes et des non-fumeurs ;
- du fait que de nombreuses marques de cigarettes électroniques appartiennent à des entreprises de l'industrie du tabac, la vente et la commercialisation de ces produits restaurent les liens entre le tabac et le sport.
- Aujourd'hui, le football professionnel offre de nombreux exemples de stades interdisant l'utilisation de cigarettes électroniques (par exemple, au sein de la Premier League anglaise [9]), et d'autres exemples dans lesquels l'utilisation, la vente et la promotion des cigarettes électroniques sont incluses dans une politique répondant à la norme d'excellence (par exemple politique de l'UEFA pour l'UEFA EURO 2016 [10]).

## B:5 Exigences plus strictes que la législation en matière de tabac

Les clubs sportifs et les opérateurs de stade sont responsables de la sécurité de toutes les personnes se trouvant dans le stade. Ils sont légalement tenus d'intégrer la législation nationale (et parfois locale) en matière de contrôle du tabagisme au règlement du stade mais sont libres d'aller plus loin, s'ils souhaitent concevoir et appliquer une politique de stade sans tabac plus stricte.

Si certains clubs/stades continuent à ne pas appliquer une politique sans fumée ou sans tabac, c'est généralement parce que la législation nationale/locale en matière de lutte antitabac est faible, en particulier lorsqu'elle ne définit pas le stade comme une structure fermée, même dans les cas où les tribunes et les secteurs de places assises sont recouverts par un toit fixe.

**Même dans les pays où les lois en matière de lutte contre le tabac sont faibles ou ne s'appliquent pas à toutes les zones du stade, les opérateurs de stade ont le droit d'aller plus loin que la législation en intégrant aux règlements du stade et aux conditions de vente des billets de matches une politique sans fumée ou sans tabac stricte. Les clubs/stades sont aussi habilités à infliger des sanctions correspondant aux comportements interdits, comme l'exclusion du stade en cas de non-respect répété, conformément aux explications fournies au chapitre D:6. Nombreux sont les exemples de règlements de stade énonçant des exigences plus strictes que la législation en vigueur afin de garantir la sécurité et le respect à l'intérieur des stades (par exemple, interdiction d'utiliser des feux de Bengale ou de tenir des propos à caractère homophobe ou raciste).**

Lorsqu'ils s'efforcent d'aller plus loin que la législation en matière de tabac, les clubs et les opérateurs de stade peuvent souvent bénéficier de partenariats avec des agences de santé nationales ou locales et adhérer à une nouvelle politique de lutte antitabac soutenue par des campagnes, des programmes et des ordonnances existants, ce qui leur permet de renforcer l'attrait de leur politique et la sensibilisation du public aux mesures introduites.

Pour aider votre organisation à surmonter ses éventuels doutes concernant la mise en œuvre d'une politique de lutte antitabac dans votre stade, veuillez consulter le document publié dans le cadre de l'[Initiative pour un monde sans tabac de l'OMS](#) qui brise les mythes à ce sujet.



Afin de contribuer à illustrer la manière dont un club/stade peut faire mieux que la législation en matière de tabac et collaborer avec des agences partenaires, nous présentons ci-après une étude de cas sur le FC Barcelone démontrant comment ce club est parvenu à mettre en place une politique de stade sans fumée.

## B:6 Étude de cas

### FC Barcelone : élimination du tabagisme passif au « Camp Nou »



**Contexte de la politique:** le FC Barcelone (FCB), géant espagnol, a été le premier club de football professionnel du pays à élaborer une politique d'interdiction de fumer totale dans son stade, le Camp Nou. Sa politique est entrée en vigueur le 1er janvier 2012. La décision consistait à faire adopter au club une politique sans fumée allant au-delà de la législation en matière de tabac actuellement en vigueur en Espagne a été prise en 2011 par l'assemblée des membres du FCB, qui a voté à l'unanimité pour un « Camp Nou sans fumée ». Selon Jordi Monés, le directeur médical du FC Barcelone, cette décision reflétait un engagement en faveur de « la santé, du sport et du respect », et il serait bon que cette règle soit appliquée à d'autres stades dans d'autres pays et que les instances dirigeantes du football « préconisent un football sans fumée ».

**Exigences plus strictes que la législation actuelle:** en vertu du droit espagnol en vigueur, il est interdit de fumer dans tous les espaces clos situés dans des bâtiments publics ; de ce fait, fumer dans les structures internes du Camp Nou, comme les couloirs, les escaliers, les zones des médias et les bureaux était déjà interdit avant l'adoption de cette politique sans fumée. Conscient des dangers du tabagisme passif pour la santé tant des supporters que du personnel, le FCB, en tant que club, a néanmoins décidé d'introduire dans le règlement intérieur une interdiction totale de fumer dans l'ensemble du stade, y compris dans les tribunes et les zones des places assises situées à l'extérieur, allant ainsi plus loin que la législation en vigueur en matière de tabac.

**Communication relative à la politique:** pour faciliter la mise en œuvre de cette politique, une campagne intitulée « Barça sense fum » (Barça sans fumée) a été lancée dans le but de mettre en exergue les bienfaits, pour la santé de l'ensemble des supporters et du personnel, de l'élimination du tabagisme passif et de la création d'un environnement footballistique apte à aider les fumeurs à arrêter de fumer.

Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la politique, le FCB a en outre mené une campagne de sensibilisation active auprès des supporters afin de les informer que le Camp Nou serait un stade sans fumée à compter de début 2012. Cette campagne consistait notamment à distribuer des fiches d'information lors des matches disputés dans les six semaines précédant l'entrée en vigueur de la politique, à utiliser de grands panneaux publicitaires à l'intérieur et à l'extérieur du stade, et à imprimer des informations sur les billets pour les matches, toujours avec le slogan « Barça sense fum ». Avant même l'entrée en vigueur de la politique, le nombre de personnes observées en train de fumer dans le stade avait considérablement diminué.

**Mise en œuvre de la politique:** depuis l'instauration de la politique, l'ensemble du personnel du FC Barcelone (y compris les stadiers et le personnel administratif) a été chargé de faire appliquer l'interdiction de fumer dans le Camp Nou. Si un membre du personnel surprend une personne en train de consommer du tabac dans une zone intérieure ou extérieure du stade, il commence par lui demander d'arrêter de fumer, avant de lui expliquer les effets délétères du tabac pour sa santé et les risques liés au tabagisme passif pour les tiers. En dernier recours, il peut lui enjoindre de quitter le stade.

**Arrêter avec le Barça:** en plus de la politique sans fumée appliquée dans le Camp Nou, le FCB s'est engagé dans une campagne intitulée « Quit Smoking with Barça » (Arrêtez de fumer avec le Barça), élaborée en partenariat avec la Commission européenne. La campagne, lancée en 2012, met l'accent sur les effets bénéfiques découlant de l'arrêt de la cigarette et propose des conseils « personnalisés » fournis par des stars du FCB via les technologies des smartphones, comme l'application FCB iCoach et d'autres outils d'aide en ligne [11].

[www.fcbarcelona.com](http://www.fcbarcelona.com)

# Partie C : Diffusion de la politique sans tabac d'un stade

S'il appartient aux clubs et aux opérateurs de stade de choisir entre une politique sans fumée répondant à une norme minimale et une politique sans tabac plus stricte, la suite du présent guide porte principalement sur la mise en œuvre d'une politique sans tabac, considérée pour des raisons pratiques comme la politique par défaut.

## C:1 Élaboration d'une déclaration de principes

Le responsable de la politique devrait travailler en étroite collaboration avec des cadres des départements de la communication, de la gestion des infrastructures et de la sécurité en vue de définir une politique sans tabac claire et de déterminer ce qu'elle comprend. La politique devrait être communiquée à tous les utilisateurs du stade avant son entrée en vigueur, puis lors des journées de matches.

La première étape dans la communication d'une politique de contrôle du tabagisme nouvelle ou actualisée consiste à élaborer une déclaration de principes, raison pour laquelle ce chapitre inclut un modèle de déclaration de principes indiquant les principaux critères et informations dont vous devez tenir compte. La déclaration de principes doit préciser les éléments suivants:

- le type d'activités en relation avec les produits du tabac visé par la politique;

- les principales causes sanitaires sous-tendant l'adoption de la politique, telles que les risques liés au tabagisme passif et les graves dangers auxquels il expose les enfants;
- les lieux précis couverts par la politique dans l'enceinte du stade;
- les personnes auxquelles la politique s'applique dans le stade et l'absence de dérogation;
- les modalités d'application de la politique et les sanctions en cas de non-respect;
- la date d'entrée en vigueur de la politique et un point de contact pour les personnes souhaitant obtenir des informations complémentaires.

Une fois la déclaration de principes établie et approuvée par les décideurs du club ou du stade, elle devrait être soumise pour consultation aux principales parties prenantes concernées par le règlement intérieur du stade, y compris les responsables de l'encadrement des supporters et les clubs de supporters officiels, les services d'urgence locaux, les agences de santé publique, et toute agence de recrutement de stadiers et de personnel de sécurité travaillant en sous-traitance pour le club/stade.

La déclaration de principes finale devrait constituer la base de toute communication diffusée ultérieurement tant à l'intérieur du stade qu'à travers les canaux externes, à savoir les médias.



## C:2 Modèle de déclaration de principes pour l'élaboration d'une politique sans tabac

### Inclusion d'une politique sans tabac dans le règlement du stade du Club de football de Touteville

#### Motifs

Conscient que l'utilisation de tabac et le tabagisme passif sont extrêmement nocifs pour la santé, en particulier pour la santé des enfants, le Club de football de Touteville impose une politique de stade sans tabac qui s'applique à l'ensemble des zones intérieures et extérieures du Stade Verdo�ant.

#### Date

La date d'entrée en vigueur de la politique est fixée au 1er août 2016.

#### Public concerné par la politique

La politique est adoptée dans l'intérêt des supporters, des visiteurs et du personnel. Elle s'applique à tous les managers, membres du personnel, bénévoles, officiels, joueurs, entraîneurs, médias et visiteurs du Stade Verdoযant.

#### Zones sans fumée

L'utilisation de produits du tabac et de cigarettes électroniques est interdite à toute personne ayant franchi la porte d'entrée délimitant le périmètre du stade. La politique s'applique à toutes les zones intérieures et extérieures, y compris:

- les tribunes fermées et ouvertes,
- toutes les toilettes,
- les coursives,
- les entrées et les sorties,
- les espaces de restauration,
- les zones d'hospitalité et les espaces réservés aux VIP,
- les bureaux,
- les vestiaires,
- les zones situées en bordure de terrain,
- les zones des supporters situées dans le périmètre du stade.

Le stade utilisera des panneaux d'interdiction de fumer universellement reconnus et d'autres moyens (annonces par haut-parleurs, écrans TV, brochures distribuées par les stadiers) pour informer les visiteurs que toutes les zones intérieures et extérieures situées dans le stade sont sans fumée. Aucun cendrier ni aucun autre facteur déclencheur de l'envie de fumer ne seront autorisés dans le stade.

#### Dérogations

Le stade est réputé sans tabac, et aucune dérogation ne sera accordée, ni en ce qui concerne le personnel ni en termes d'espace pour fumer. Aucune zone fumeurs ne sera aménagée dans le périmètre du stade.

#### Interdiction de promouvoir ou de vendre des produits du tabac

Il n'y aura pas de vente de produits du tabac ni de cigarettes électroniques dans le périmètre du stade. Toute publicité, promotion ou activité de sponsoring en faveur de produits du tabac ou de cigarettes électroniques est strictement interdite dans le périmètre du stade. Aucun briquet ni aucune allumette ou flamme nue ne seront autorisés dans le stade.

#### Mise en œuvre et non-respect

Le personnel, le service de sécurité et les bénévoles se trouvant dans le stade seront formés pour assurer le suivi et la mise en œuvre de la politique sans tabac et seront aptes à expliquer les raisons pour lesquelles cette politique a été adoptée.

Toute personne surprise en train d'utiliser, de vendre ou de promouvoir du tabac sera poliment priée d'arrêter, et se verra rappeler la politique sans tabac et le règlement en vigueur. Si le non-respect se poursuit, un membre dirigeant du personnel sera appelé à intervenir, la sanction ultime infligée en cas de non-respect persistant étant l'expulsion du stade. Un petit carton précisant la politique et les sanctions y relatives sera remis au personnel qui pourra s'en servir comme d'une aide à l'application de la politique et d'un outil éducatif.

#### Révision de la politique

La politique sera révisée immédiatement après sa mise en œuvre. Elle fera ensuite l'objet d'un examen régulier réalisé au moins une fois par an avant le début de la saison mais pouvant être plus fréquent selon les résultats du suivi. Cette méthode permettra de garantir la continuité, l'efficacité et l'actualité de la politique.

#### Signé et daté par la direction du Stade

**Verdoযant:** Jean Dupont, manager Événements du stade

**Pour tout complément d'information, veuillez contacter:** [jean.dupont@fctouteville.com](mailto:jean.dupont@fctouteville.com)

# Partie C : Diffusion de la politique sans tabac d'un stade (suite)

## C:3 Diffusion de la politique auprès des publics clés

Comme l'illustre l'étude de cas sur le FC Barcelone, il est impératif, aussi bien à l'égard des membres du club et du personnel du stade que des supporters assistant aux matches, de diffuser la politique de contrôle du tabagisme, qu'elle soit nouvelle ou révisée, bien avant son entrée en vigueur. Plus les supporters sont informés tôt d'un changement dans les activités opérationnelles et le règlement du stade, en particulier s'il s'explique par des raisons sanitaires, plus la politique sera respectée.

Outre la signalétique et les autres informations audiovisuelles diffusées les journées de matches, il existe de nombreux canaux de communication et techniques de marketing pouvant être utilisés pour promouvoir une politique sans tabac. La direction du club ou du stade devrait concevoir, bien avant la date d'entrée en vigueur de la politique, un plan de communication prévoyant les informations et les étapes suivantes:

**Identification des publics cibles:** médias locaux et nationaux, supporters de l'équipe recevante, supporters des équipes visiteuses, stadiers, personnel actif lors des événements, personnel du club, bénévoles, parties prenantes (par exemple association nationale de football, sponsors, agences de santé, services d'urgence).

**Établissement d'un calendrier approprié:** lancement de la communication adressée aux publics cibles 3 à 4 mois avant l'entrée en vigueur de la politique pour une période se poursuivant au-delà du premier match auquel s'applique la politique.

**Élaboration de messages clés:** à diffuser par un communiqué de presse et/ou un article en ligne exposant la politique et mettant l'accent sur les bienfaits de l'élimination du tabagisme passif dans le stade pour la santé des supporters et du personnel (voir exemple d'article sur la finale de Lisbonne au chapitre C:4).

### Organisation d'une conférence de presse:

réunissant un joueur encore en activité ou non et un porte-parole local de la santé publique chargés de diffuser, avant son entrée en vigueur, des messages sur votre politique sans tabac soulignant ses bienfaits pour la santé des supporters et du personnel.

## C:4 Outils promotionnels

Outre l'élaboration de communiqués de presse et la collaboration avec les représentants des médias et les principales parties prenantes pour diffuser vos messages clés, il existe un large éventail d'outils de marketing et de communication pouvant être utilisés à titre temporaire et/ou permanent afin de promouvoir une politique sans tabac auprès des publics cibles, et notamment des supporters assistant aux matches. En voici quelques-uns:

**Règlement du stade:** énoncez la politique dans le règlement intérieur du stade et veillez à ce qu'il soit visible à l'extérieur de toutes les entrées/tous les tourniquets du stade et sur le site Web du club/stade. Faites en sorte que le règlement reste un outil de communication permanent.

**Billets de matches:** imprimez la politique et le contenu exact des interdictions qui en découlent sur tous les billets de matches valables à la date d'entrée en vigueur de la politique. Faites en sorte que les billets de matches restent un outil de communication permanent. Si l'entrée en vigueur de votre politique coïncide avec le début d'une nouvelle saison, mentionnez la politique sur tout calendrier ou autre document de ce type remis aux supporters et aux détenteurs d'abonnements saisonniers/membres.

**Fiches d'information:** équipez les stadiers et les autres membres du personnel d'une fiche d'information succincte expliquant les raisons pour lesquelles le club a adopté la politique sans tabac, les interdictions qui en découlent, les lieux où la politique s'applique et ses bienfaits pour la santé de l'ensemble des supporters et du personnel (pour plus de détails, voir partie suivante sur la « Mise en œuvre »).

**Communication numérique:** promouvez la politique et ses bienfaits pour la santé en diffusant une série d'articles sur le site Web officiel du club et/ou du stade et renforcez cette campagne par des contributions sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram). Planifiez les articles de manière à ce qu'ils soient clairement diffusés avant l'entrée en vigueur de la politique (au moins quatre à six semaines à l'avance), immédiatement avant le lancement de la politique (48 heures avant) et le jour du premier match auquel la politique s'applique.

> Voici un bon exemple d'article en ligne destiné à promouvoir une politique sans tabac avant un match clé: **Interdiction de fumer lors de la finale de Lisbonne**

**Détenteurs d'abonnements saisonniers et membres:** diffusez un message spécifique sur la nouvelle politique à tous les détenteurs d'abonnements saisonniers et à tous les membres avant l'entrée en vigueur de la politique, et incluez un article soulignant les bienfaits de cette politique pour la santé dans toute version papier ou électronique des lettres d'information adressées aux supporters figurant dans votre base de données de relations clientèle.

**Publications du club:** insérez une série d'articles dans les programmes des journées de matches, le magazine du club et tous les autres magazines et sites Web destinés aux supporters. Mentionnez la politique dans tous les calendriers des matches ou autres articles promotionnels de ce type remis aux supporters.

**Agences partenaires:** collaborez avec vos principales parties prenantes et avec les porte-parole locaux de la santé publique de manière à ce que votre annonce concernant la politique sans tabac soit renforcée par leurs propres canaux de communication et médias sociaux.

## C:5 Signalétique relative à l'interdiction de fumer

L'un des outils les plus efficaces pour informer les supporters et les autres utilisateurs du stade de l'interdiction de fumer sur tout le site est la signalétique. Plusieurs éléments relatifs à l'aspect visuel, à la formulation et à l'installation de la signalétique doivent être pris en compte avant l'entrée en vigueur de la politique.

**Pictogramme Interdiction de fumer:** un pictogramme « Interdiction de fumer » reconnu sur le plan international devrait être utilisé et associé à une stratégie d'installation de la signalétique (voir C:8). Le panneau choisi doit être de forme circulaire et contenir un pictogramme noir sur fond blanc, avec un liseré rouge et une ligne rouge barrant le pictogramme en diagonale.



**Signalétique principale:** cette signalétique doit inclure un pictogramme illustrant l'interdiction de fumer et un libellé détaillé indiquant le champ d'application de la politique sans tabac, selon les exemples présentés au chapitre C:6. Son utilisation est prévue aux points de notification du règlement du stade (par exemple aux tourniquets/entrées), et autres « zones à risque » où le non-respect est plus fréquent, comme par exemple les espaces de restauration et les toilettes. Dimensions minimales : 60 cm (hauteur) x 40 cm (largeur).

**Signalétique secondaire/de rappel :** elle doit inclure un pictogramme illustrant l'interdiction de fumer et un libellé simple (« Défense de fumer »), selon l'exemple sous C:6, pour rappeler la politique sans tabac dans les zones non couvertes par la signalétique principale, par exemple dans les escaliers ou les couloirs et à l'intérieur des toilettes. Dimensions minimales : 20 cm (hauteur) x 15 cm (largeur).

**Legislation:** si votre politique sans tabac s'appuie sur une législation locale de lutte antitabac, le texte de la signalétique principale devrait le mentionner en indiquant que : « Fumer dans l'enceinte du stade est contraire à la loi. »

**Sanctions:** la direction du club ou du stade peut préciser les sanctions infligées en cas de non-respect de la politique. L'indication peut être basique, par exemple « sous peine de sanctions », ou faire état d'une expulsion ou d'une amende si la législation locale antitabac le prévoit.

**Cigarettes électroniques :** si votre politique interdit aussi l'utilisation des cigarettes électroniques, vous pouvez employer le pictogramme incluant la double interdiction de fumer pour les cigarettes et les cigarettes électroniques (voir l'exemple au point C:6) et, en ce qui concerne la signalétique principale, opter pour le texte suivant : « Interdiction de fumer : le tabac et les cigarettes électroniques sont interdits dans l'enceinte du stade. »

# Part C – Diffusion de la politique sans tabac d'un stade (suite)

## C:6 Modèles de panneaux et de messages relatifs à l'interdiction de fumer

Exemple de signalétique principale:



### INTERDICTION DE FUMER:

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du stade.

Exemple de signalétique secondaire/de rappel:



### INTERDICTION DE FUMER

Exemple de signalétique principale mentionnant la sanction d'expulsion:



### INTERDICTION DE FUMER:

fumer dans l'enceinte du stade est contraire à la loi: toute personne surprise en train de fumer sera expulsée.

Exemple de signalétique principale incluant les cigarettes électroniques:



### NO SMOKING:

le tabac et les cigarettes électroniques sont interdits dans l'enceinte du stade.

## C:7 Visibilité et installation

Tous les panneaux d'interdiction de fumer devraient être clairement visibles et faciles à comprendre. Si la lumière naturelle est faible, il peut être nécessaire de prévoir un éclairage artificiel et/ou de munir les panneaux de matériaux réfléchissants. Les panneaux d'interdiction de fumer dans les stades devraient également répondre aux critères généraux suivants:

- tous les panneaux devraient être fixés solidement, y compris les panneaux temporaires utilisés pour un événement unique;
- les panneaux devraient être installés de manière à ne pas gêner la vue des spectateurs ni les empêcher de circuler;
- tous les panneaux devraient être maintenus propres;
- aucun panneau illustré à la main ne devrait être utilisé.



## C:8 Stratégie d'installation de la signalétique

Nous recommandons d'élaborer une stratégie d'installation de la signalétique qui tienne compte de la capacité maximale et de la configuration du stade. Toutes les zones intérieures et extérieures du stade devraient être couvertes par la signalétique relative à l'interdiction de fumer, en particulier les points d'entrées au stade et les « zones à risque » que les fumeurs utilisent souvent dans un stade, telles que les toilettes, les espaces de restauration, les zones réservées aux VIP, etc.

La stratégie d'installation devrait également indiquer, dans la perspective d'une vision plus large du stade, à partir de quel point, la politique sans tabac est applicable. En vertu de la norme minimale, ce point se situe aux entrées/tourniquets du stade, mais les dirigeants d'un club ou d'un stade désireux d'appliquer une politique sans tabac satisfaisant à la norme d'excellence peuvent vouloir imposer un périmètre « sans tabac »

avant les tourniquets, par exemple dans un espace situé entre une première entrée et l'accès à la structure effective du stade.

Pour faciliter l'élaboration d'une stratégie d'installation de la signalétique, nous avons préparé une liste de contrôle incluant les types de signalétique recommandés pour les différentes zones d'un stade de football. Il est important de produire un nombre de panneaux suffisant pour chaque zone du stade concernée ; si un stade compte 30 tourniquets, par exemple, il faut produire au moins 35 panneaux pour ces espaces, de manière à pouvoir en assurer le remplacement.

# Partie C : Diffusion de la politique sans tabac d'un stade (suite)

## C:9 Modèle de liste de contrôle pour l'installation de la signalétique

Type de signalétique / emplacement:	Quantité requise:
<b>Signalétique principale / zones à l'extérieur de la structure principale du stade</b>	
Aux points délimitant le périmètre du stade situés à l'extérieur de la structure principale du stade, par exemple aux portes d'accès au périmètre	[ ]
Aux entrées/tourniquets donnant accès à la structure principale du stade	[ ]
Dans les zones de parking ou de dépose situées dans le périmètre du stade	[ ]
Dans les zones de supporters et de restauration situées dans le périmètre du stade	[ ]
<b>Signalétique principale / « zones à risque » à l'intérieur du stade</b>	
Dans tous les espaces de restauration situés à l'intérieur de la structure principale du stade	[ ]
À l'entrée de tout type d'installation sanitaire (standard, VIP, accessible aux personnes en situation de handicap)	[ ]
À l'entrée de toute zone intérieure de places assises VIP ou d'hospitalité commerciale, y compris les zones d'hospitalité, loges d'honneur etc.	[ ]
<b>Signalétique secondaire / zones situées à l'intérieur du stade</b>	
Aux points d'accès aux blocs des zones de places assises standard, dans les tribunes	[ ]
Suspendue au-dessus des zones de places assises standard, dans les tribunes	[ ]
Au dos des sièges situés dans les zones de places assises standard, dans les tribunes	[ ]
À l'entrée de toute zone extérieure de places assises réservée aux VIP	[ ]
Dans toutes les voies d'accès à l'intérieur de la structure principale du stade	[ ]
Dans tous les escaliers intérieurs et/ou extérieurs situés dans la structure principale du stade	[ ]
À l'intérieur de tout type d'installation sanitaire, par exemple au-dessus des urinoirs	[ ]
Fixée sur les parois ou dans la ligne de vision des « abris » protégeant le banc, au bord du terrain	[ ]
Dans les vestiaires et locaux administratifs réservés à l'usage des joueurs et des arbitres	[ ]
Dans les zones des journalistes/médias et les zones mixtes	[ ]
Dans les bureaux du personnel, les zones de détente réservées au personnel, les zones de restauration et boissons, et dans les espaces de travail situés à l'intérieur du périmètre du stade	[ ]
Toutes autres zones; veuillez spécifier le(s) lieu(x) et la quantité	[ ]

## C:10 Utilisation d'outils audiovisuels dans le stade

Outre la signalétique fixe mise en place pour communiquer la politique sans tabac aux supporters les journées de matches, différents dispositifs audiovisuels peuvent être utilisés pour atteindre un large public, notamment:

**annonces publiques:** préparez des scripts faciles à diffuser au moyen d'annonces publiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du stade, et veillez à ce que les annonces passent à des moments clés des journées de matches, c'est-à-dire au moins deux fois avant le début du match, au début de la mi-temps et immédiatement après la fin du match. Incluez un ou deux messages explicites concernant les dangers liés à la consommation de tabac et au tabagisme passif et indiquant comment votre club s'engage pour offrir aux supporters, aux visiteurs et au personnel un environnement sain.

**Écrans et tableau d'affichage du stade:** si votre stade comporte des écrans géants ou un grand tableau d'affichage électronique, servez-vous-en pour diffuser le symbole international illustrant l'interdiction de fumer, accompagné du texte suivant : « Interdiction de fumer dans toute l'enceinte du stade ». Si votre stade compte aussi des panneaux publicitaires à affichage numérique, utilisez ces outils pour diffuser

des informations relatives à l'interdiction de fumer à des moments clés des journées de matches.

**Affiches et signalétique promotionnelle:** créez une affiche promotionnelle ou une signalétique temporaire pouvant être exposée avant l'entrée en vigueur de la politique à des endroits clés situés à l'intérieur du stade (par exemple espaces de restauration et toilettes).

**Uniformes des stadiers:** envisagez la possibilité d'apposer un symbole et un libellé relatifs à l'interdiction de fumer sur l'uniforme des stadiers et du personnel de sécurité du stade (par exemple sur le gilet ou la veste des stadiers) ou illustrez cette interdiction par un badge ou un brassard pouvant être fixé sur un vêtement.

## C:11 Réduction des éléments associés au tabagisme

Tous les cendriers et autres réceptacles à mégots devraient être définitivement retirés du stade.

Les réceptacles à mégots situés à l'extérieur du stade, avant le périmètre sans tabac, devraient également être munis de la signalétique relative à l'interdiction de fumer. Il ne devrait y avoir aucun cendrier portable ou jetable dans l'enceinte du stade ; aucun briquet ni cendrier ne devraient être disponibles à la vente.



# Partie D : Mise en œuvre de la politique sans tabac

## D:1 Importance d'une mise en œuvre appropriée

Même s'il existe une législation nationale antitabac apte à soutenir une politique de stade sans tabac, il n'est pas garanti que votre politique bénéficie d'un niveau de conformité élevé. Un faible niveau de conformité peut certes se justifier par différentes raisons, par exemple le manque de signalétique adaptée, mais si le personnel n'est pas correctement formé pour faire appliquer la politique de lutte antitabac, des infractions pourront être commises et risquent de se multiplier au fil du temps.

Il est essentiel qu'à partir de la date de son entrée en vigueur, la politique de stade sans fumée ou sans tabac soit scrupuleusement appliquée dès le premier match concerné. Le responsable de la politique devrait collaborer étroitement avec des cadres des départements de la gestion des infrastructures, de la sécurité et des ressources humaines afin de veiller à une application efficace de la politique de contrôle du tabagisme lors des journées de matches et des jours sans match.

## D:2 Formation du personnel - niveau général

Rappeler la politique aux supporters en cas de non-respect devrait relever de la responsabilité de l'ensemble du personnel du stade, y compris des collaborateurs participant à l'événement le jour du match et de tout bénévole présent. S'il est important que les stadiers et le personnel de sécurité du stade bénéficient d'une formation spécifique (voir D:3), il convient également que tous les membres du personnel soient informés par les responsables de leurs départements des principaux faits relatifs à la politique, nouvelle ou actualisée, et connaissent en particulier les raisons sanitaires qui la sous-tendent, les interdictions qu'elle comprend, les espaces qu'elle couvre et la date de son entrée en vigueur. La formation du personnel du club en général devrait reposer sur les éléments suivants:

- un briefing d'information à l'intention de l'ensemble du personnel du club et des personnes impliquées lors des journées de matches, qui devrait être organisé avant l'entrée en vigueur de la politique (environ 4 à 6 semaines avant);
- éventuellement un document papier destiné à renforcer le briefing en reprenant les grandes lignes de la politique, ou une brève formation en ligne, qui peut être dispensée par les responsables de département;
- un rappel de 10 minutes dispensé à l'ensemble du personnel 48 heures avant la date d'entrée en vigueur de la politique, ou dans le cadre du briefing standard des journées de matches;
- des informations actualisées fournies à l'ensemble du personnel concernant le taux de réussite de la mise en œuvre de la politique et tout ajout ou changement apporté à la politique par la suite.

## D:3 Formation des stadiers et du personnel de sécurité

Les principaux membres du personnel de première ligne chargé d'assurer la mise en œuvre de toute politique en matière de tabac lors des journées de matches sont les stadiers et le personnel de sécurité du stade. Aussi une formation spécifique devrait-elle être élaborée à leur intention pour leur expliquer les points fondamentaux de la politique, la manière exacte d'intervenir auprès des supporters en cas de non-respect, l'articulation entre ce mode d'intervention et le plan de réaction plus large prévu en cas de non-respect persistant, et toutes les sanctions établies pour aider le personnel à faire appliquer la politique.

Une brève formation de 30 à 45 minutes devrait être préparée pour l'ensemble du personnel de sécurité et des stadiers, qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel. Cette formation devrait avoir lieu en petits groupes et s'appuyer sur un diaporama, sous la supervision des managers d'équipe ou de département.

Outre cette présentation, la formation devrait inclure des jeux de rôle, afin d'aider le personnel à se préparer à la gestion des cas de non-respect de la politique et des plaintes, et munir les participants d'imprimés récapitulatifs auxquels ils pourront ensuite se référer. La formation devrait traiter les aspects suivants:

**Motifs:** informations sur la fumée et le tabagisme passif, en particulier effets sur les enfants, et bienfaits pour tous d'un stade sans tabac (y compris prévention des incendies et déchets).

**Résumé de la politique:** contenu de la politique sans tabac, personnes concernées et date d'entrée en vigueur.

**Règlement juridique:** détails relatifs à toute législation nationale ou locale de lutte antitabac appuyant la politique, et sanctions qui en découlent.

**Promotion:** aperçu de la manière dont la politique sera diffusée avant sa mise en œuvre et outils de communication prévus à cet effet les journées de matches.

**Réaction graduelle:** détails relatifs au système de réaction graduel, qui commence par un avertissement verbal et se poursuit par l'intervention d'un dirigeant, et aux sanctions à infliger si les avertissements sont ignorés.

**Sensibilisation aux « zones à risque »:** présentation d'une carte des zones à risque potentielles du stade indiquant où et à quel moment les supporters sont plus susceptibles de fumer durant un match.

**Sanctions:** intervention d'un membre dirigeant du personnel si l'infraction se poursuit, la sanction ultime infligée en cas de non-respect persistant étant l'expulsion du stade.

### Module de formation à la mise en œuvre de la politique

Pour aider les dirigeants de club et/ou stade de football à former leurs stadiers et leur personnel de sécurité, nous avons conçu pour la formation à la mise en œuvre de la politique un modèle de diaporama sur mesure disponible sous la forme d'un document complétant le présent guide, pouvant être téléchargé sur le site Web de Healthy:

[www.healthystadia.eu/tobacco/guidance](http://www.healthystadia.eu/tobacco/guidance)

## D:4 Plan de réaction graduel en cas de non-respect de la politique sans tabac

L'ensemble du personnel de première ligne appelé à être en contact direct avec les supporters les journées de matches devrait connaître le plan de réaction graduel à appliquer en cas de non-respect, qui va du simple avertissement verbal initial aux sanctions prévues pour les différents cas d'infractions persistantes.

Un plan de réaction graduel devrait être documenté et repris en détail dans le cadre de la formation des stadiers et du personnel de sécurité.

### Plan de réaction graduel : étapes clés

1. Les stadiers et/ou les bénévoles surprisant une personne en train d'utiliser du tabac ou une cigarette électronique devraient lui demander poliment d'arrêter et lui rappeler l'interdiction de fumer en vigueur dans le stade.
2. Si le contrevenant ne s'arrête pas, une fiche d'information décrivant la politique et les raisons de son adoption, notamment la protection de la santé des supporters et du personnel, peut lui être présentée.
3. Si le non-respect se poursuit, un second et dernier avertissement verbal devrait être adressé au contrevenant, si nécessaire avec le concours d'un stadier ou membre dirigeant de l'équipe de sécurité, qui devrait indiquer les sanctions encourues en cas de non-respect persistant.
4. Si ce dernier avertissement ne produit aucun résultat, le contrevenant devrait être expulsé du stade et, sous réserve des dispositions correspondantes du droit national, présenté à la police, qui pourra lui infliger une amende.
5. Les incidents liés à un non-respect persistant et à une exclusion du stade devraient systématiquement être consignés par la direction du stade dans le cadre d'une stratégie de suivi.

# Partie D: Mise en œuvre de la politique sans tabac (suite)

## D:5 Surveillance des « zones à risque »

La direction du club/stade devrait inclure dans sa planification la surveillance des « zones à risque » du stade, c'est-à-dire des lieux précis où les spectateurs sont plus susceptibles de fumer pendant les journées de matches, notamment les:

- entrées/tourniquets (avant-match);
- zones de places assises/debout standard (pendant le match);
- intérieur des toilettes standard et des toilettes pour les personnes en situation de handicap, et proximité de leurs entrées (avant-match et mi-temps);
- espaces de restauration intérieurs et extérieurs (avant-match et mi-temps);
- voies d'accès et escaliers du stade (avant-match et mi-temps).

Un nombre approprié de membres du personnel devrait être placé en première ligne pour surveiller les zones à risque du stade, et le personnel devrait être particulièrement attentif à des moments clés, comme la mi-temps et la fin du match, où les risques de non-respect sont les plus grands.

## D:6 Sanctions

La prise de sanctions en cas de non-respect persistant est un outil utile dans le cadre d'une stratégie de mise en œuvre. En règle générale, la seule évocation de l'expulsion du stade ou de l'amende représente un avertissement suffisant à dissuader les contrevenants de continuer à fumer, mais certains cas peuvent nécessiter la prise de sanctions, en particulier lorsqu'une nouvelle politique de lutte antitabac vient d'être lancée.

Si les sanctions assorties d'amendes dépendent de la législation antitabac nationale ou locale, la direction des clubs et des stades dont la politique est plus stricte que la législation nationale de contrôle du tabagisme est en mesure d'expulser des supporters du stade en cas de non-respect persistant d'une politique, conformément au règlement intérieur du stade.

Les sanctions les plus courantes en cas de non-respect sont les suivantes:

- expulsion du stade ;
- expulsion du stade et invalidation de l'abonnement saisonnier/de l'adhésion au club ou refus de l'accès au stade par la suite (à utiliser en cas de violations répétées) ;
- expulsion du stade et sanction financière éventuelle, conformément à la législation antitabac locale/nationale.

## D:7 Recours aux bénévoles pour la mise en œuvre

En plus des stadiers et du personnel de sécurité en tant que principaux responsables de l'application de la politique de lutte antitabac, les clubs peuvent envisager de recourir à des « bénévoles de la politique sans tabac » en tant que premiers interlocuteurs auprès des supporters ou des utilisateurs du stade surpris en train de fumer dans l'enceinte du stade les journées de matches. Recourir à des bénévoles présente un double avantage : permettre aux stadiers de se concentrer sur leurs tâches principales, à savoir la sécurité, et adopter un ton positif non conflictuel, une sorte d'« approche douce », en cas de non-respect de la politique.

Les bénévoles devraient bénéficier du même niveau de formation que les stadiers et le personnel de sécurité, mais ils devraient comprendre que leur rôle de premiers interlocuteurs s'inscrit dans un plan de réaction graduel, et que si la situation dégénère vers un non-respect persistant, le cas doit être confié à un stadier ou un membre du personnel de sécurité officiel.

Pour aider les bénévoles de la politique sans tabac à parler de la politique aux supporters, il peut être judicieux de leur faire porter un maillot ou un gilet arborant un symbole de l'interdiction de fumer et de les munir de cartons d'information jaunes et rouges expliquant la politique.

## Exemple de carton jaune



### Information sur la politique sans tabac du FC Touteville

- Le FC Touteville a déclaré le Stade Verdoyan « sans tabac » afin d'aider à protéger la santé de tous les utilisateurs du stade.
- Merci de ne fumer ni dans l'enceinte du stade, ni dans le périmètre extérieur. Cette interdiction vaut également pour les cigarettes électroniques.
- Cette approche vise à éliminer le tabagisme passif, qui est une cause connue de maladies chroniques et présente un danger auquel les enfants sont particulièrement exposés.
- Nous vous souhaitons un bon match et vous remercions de respecter la santé et le bien-être des spectateurs qui vous entourent !

## Exemple de carton rouge



### Merci d'arrêter de fumer dans le stade

- La fumée et l'utilisation de cigarettes électroniques ne sont PAS autorisées dans l'enceinte du stade.
- Cette politique vise à protéger la santé des supporters et du personnel non fumeurs contre les risques connus liés au tabagisme passif.
- En continuant de fumer, vous allez à l'encontre de la politique officielle du club et portez atteinte à la santé des personnes qui vous entourent.
- Si vous persistez à fumer après cet avertissement, vous serez expulsé du stade

OR

- Si vous persistez à fumer après cet avertissement, vous serez dénoncé à la police et possible d'une amende de EUR 250.

## D:8 Outils de communication aux fins de l'application de la politique

Pour aider les stadiers, le personnel de sécurité et (le cas échéant) les bénévoles de la politique sans tabac à fournir des conseils concernant la politique de stade sans tabac, il peut être utile de créer une petite fiche d'information, ou une série de fiches, contribuant à expliquer les principaux aspects de la politique aux supporters et les bienfaits qui en découlent pour la santé. Le personnel peut recourir à ces fiches si les supporters ont des questions sur la politique ou lorsque des supporters ou d'autres utilisateurs du stade sont surpris en train de fumer du tabac ou une cigarette électronique dans le stade.

À cet égard, les cartons d'information jaunes et rouges peuvent constituer un concept intéressant pour les clubs et/ou les stades de football, le carton jaune pouvant être utilisé pour expliquer les interdictions consacrées par la politique sans tabac, son champ d'application ainsi que les bienfaits d'un stade sans tabac pour la santé, et le carton rouge pour expliquer que les cas répétés de non-respect de la politique donneront lieu à un avertissement officiel du service de sécurité, voire à une expulsion du stade. Un autre avertissement concernant une possible sanction financière peut être ajouté, si la législation nationale le prévoit.

# Partie E: Suivi, évaluation et révision

## E:1 Suivi

Une procédure de suivi permet à la direction du club et/ou du stade d'examiner les divers éléments de sa stratégie de mise en œuvre (par exemple, où et quand placer des stadiers à certaines heures des journées de matches), mais aussi de consolider ou de modifier certains aspects de la communication choisie pour diffuser sa politique. Le responsable de la politique devrait collaborer avec des cadres des départements de la sécurité et de la gestion des infrastructures en vue de mettre au point une procédure de suivi solide, applicable aux activités opérationnelles ayant lieu pendant les journées de matches et les jours sans match.

Pour les journées de matches, la direction du club et/ou du stade devrait élaborer à l'intention de l'ensemble du personnel de première ligne (stadiers, personnel de sécurité et bénévoles) un formulaire de suivi simple d'utilisation réunissant les informations clés relatives aux cas de non-respect identifiés lors d'un match. Le formulaire devrait aussi détailler les cas de non-respect explicites, par exemple la consommation ou la vente de produits du tabac, et tout autre indicateur lié au tabagisme. Voici un exemple de formulaire de suivi :

	À quel endroit du stade ?	À quelle heure ?	Mesure ou décision prise ?
Cas d'utilisation de tabac			
Cas d'utilisation d'une cigarette électronique			
Cas de non-respect persistant (préciser toute sanction infligée)			
Preuve visuelle ou odeur évidente de fumée de tabac			
Preuve de déchet lié au tabac ou au tabagisme			
Preuve d'activité de vente ou de promotion de tabac			
Cas de comportement agressif à l'encontre du personnel dans le cadre de l'application de la politique			
Remarques et commentaires			

Il est conseillé d'expliquer au personnel de première ligne comment utiliser le formulaire de suivi et transmettre les informations consignées aux responsables d'équipe dans le cadre de sa formation sur la mise en œuvre de la politique, et de tester la procédure de suivi lors des matches bien avant l'entrée en vigueur de la politique. Une procédure réglementaire détaillant comment signaler aux responsables d'équipe les incidents liés au tabac survenus les journées de matches devrait être établie à l'intention de l'ensemble du personnel de première ligne et assortie d'un protocole de soumission du formulaire de suivi à la fin de chaque match.

Nous recommandons à la direction de tenir un registre spécifique des cas de non-respect de la politique sans tabac lors des journées de matches et des jours sans match au moins pendant les deux premières années suivant son entrée en vigueur.

## E:2 Registre consignant les incidents

Les responsables des stadiers et de l'équipe de sécurité devraient eux aussi signaler les détails de tout incident lié au tabac dans le cadre d'un rapport d'après-match sur les incidents, en se basant sur les informations recueillies dans les formulaires de suivi individuels.

Une personne spécifique devrait être chargée de tenir le registre à jour et d'indiquer au responsable de la politique tout changement important relatif au respect de celle-ci. Garder ces informations à jour est essentiel pour pouvoir réviser les différents aspects de la politique et communiquer le niveau de réussite tant au personnel du club/stade qu'aux supporters et aux autres parties prenantes.

## E:3 Compte rendu qualitatif

Le dernier élément de la procédure d'évaluation au sens large devrait consister en une estimation du degré de sensibilisation et de soutien dont jouit la politique sans tabac du stade auprès des supporters et des autres parties prenantes. Un bon moyen de mener ce type d'évaluation qualitative est de demander aux bénévoles de discuter avec les supporters qui quittent le stade à la fin du match, ou d'envoyer un sondage en ligne aux supporters et aux autres parties prenantes.

Ce type de sondage est particulièrement utile pour modifier ou compléter la communication et la signalétique utilisées pour renforcer la politique sans tabac du stade, et contribuer à une révision globale de la politique.

### Enquête auprès des parties prenantes : principaux sujets abordés

- Informations clés sur la personne participant à l'enquête (par exemple genre, âge, membre du personnel, supporter)
- Cette personne fume-t-elle régulièrement ou non ?
- Est-elle au courant de la politique sans tabac en vigueur dans le stade ?
- Est-elle favorable à l'application d'une politique sans tabac pour protéger la santé des supporters et du personnel ?
- Comment a-t-elle été informée de la politique (médias, signalétique, annonces par haut-parleurs, etc.) ?
- Sait-elle quel est le champ d'application de la politique à l'intérieur du stade ?
- A-t-elle vu quelqu'un fumer ou utiliser une cigarette électronique dans l'enceinte du stade ? Si oui, où et quand ?

# Partie E : Suivi, évaluation et révision (suite)

## E:4 Révision de la politique

La procédure de suivi et d'évaluation exposée ci-avant devrait donner à la direction du club et/ou du stade un aperçu des cas de non-respect de la politique enregistrés les journées de matches, et ainsi fournir des données essentielles pour modifier la méthode d'application, la signalétique et les annonces officielles ces jours-là et accroître la promotion de la politique par l'intermédiaire des parties prenantes et des médias. Il est conseillé de dresser un premier bilan de la politique et du niveau de respect de celle-ci immédiatement après le premier match afin de régler d'éventuels problèmes imprévus.

Dès l'introduction d'un changement opérationnel décidé peu après le lancement de la nouvelle politique, le responsable de la politique devrait évaluer le taux de réussite de la politique sans tabac du stade et se demander si son contenu ou son champ d'application devrait encore être modifié ou complété à moyen ou long terme. Pendant la première année suivant l'entrée en vigueur de la politique, il est important d'examiner son champ d'application et son taux de réussite à intervalles réguliers, au moins tous les deux ou trois mois. Les années suivantes, les bilans peuvent avoir lieu à la mi-saison et à la fin de l'année.

## E:5 Mise à jour de la politique

Toute modification temporaire ou permanente concernant la structure ou les activités opérationnelles du stade devrait être prise en compte dans la révision de la politique, et l'ensemble du personnel du club et/ou du stade devrait avoir la possibilité de donner son avis sur les améliorations ou changements à apporter au champ d'application et à la mise en œuvre de la politique. Les clubs et les opérateurs de stade devraient se tenir informés de toute nouvelle tendance susceptible d'influer sur la politique (par exemple, l'émergence des cigarettes électroniques) et consulter les parties prenantes ainsi que les agences de santé publique sur la manière de répondre à de tels développements.

Enfin, les clubs et opérateurs de stade devraient être prêts à tirer parti des bonnes pratiques adoptées par les autres clubs et stades dans leur pays et ailleurs en Europe, disposés à travailler en vue de résoudre des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de leur propre politique et intéressés par les nouveaux développements.



## Synthèse

Le présent guide vise à fournir à la direction des clubs et aux opérateurs de stade des informations de base, des modèles et des outils en vue de la planification, de la mise en œuvre et de la révision d'une politique de lutte antitabac et, dans la mesure du possible, d'une politique de stade sans tabac. Le principal objectif de ce guide est d'encourager un maximum de stades de football en Europe (et ailleurs) à adopter une politique sans tabac, afin d'offrir un air sain et, partant, de protéger la santé de tous les utilisateurs des stades, en particulier les enfants.

**Prochaines étapes:** nous sommes conscients des difficultés rencontrées par les organisations sportives qui s'efforcent de mettre en œuvre des politiques de lutte antitabac dans les stades sans le soutien d'une législation nationale de contrôle du tabagisme, et de la résistance que les supporters peuvent opposer à l'instauration volontaire de politiques antitabac. En plus de consulter ce guide, les clubs et les opérateurs de stade devraient travailler en consultation et en partenariat avec les principales parties prenantes, notamment les associations nationales de football, les agences de santé locales, les responsables de l'encadrement des supporters et les organismes locaux chargés de l'application des lois, afin d'engager la procédure d'adoption d'une politique sans tabac dans leur stade. Pour maintenir l'élan et garantir la viabilité du projet, il est important que la politique sans tabac d'un stade soit planifiée et mise en œuvre au niveau exécutif, et que l'ensemble du personnel du club/stade soit tenu informé des progrès accomplis et des succès obtenus.

**Autres ressources:** à partir de début 2016, le réseau européen Healthy Stadia collaborera avec les instances dirigeantes du sport, en particulier avec les associations nationales de football, dans le cadre d'une campagne de promotion visant à encourager tous les clubs de football européens à adopter une politique de stade sans tabac, un objectif que nous espérons atteindre d'ici à 2025. Dans la perspective de ce travail de sensibilisation, nous serions heureux de recevoir des informations de clubs, opérateurs de stade et instances dirigeantes du sport désireux de partager leurs expériences, enseignements et succès dans l'instauration de politiques sans tabac, mais aussi toutes études de cas et propositions permettant d'améliorer ou de mettre à jour ce document au fil du temps.

**Contactez-nous à l'adresse:** [info@healthystadia.eu](mailto:info@healthystadia.eu)

# Remerciements

Le présent document a bénéficié de l'aimable soutien financier de la Fédération Mondiale du Cœur dans le cadre de son partenariat dans le portefeuille « Football et responsabilité sociale » de l'UEFA.

Les présentes directives reposent sur des sujets et outils développés dans deux guides antérieurs consacrés aux stades et aux sports sans tabac, dont nous reconnaissons l'influence ci-après. Pour approfondir le sujet, veuillez consulter Tobacco Free Sports (12), publié en 2008 par l'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires, et A Guide to Tobacco-Free Mega Events (13), un document plus récent publié par l'OMS en 2010.

## Références:

1. Projet d'évaluation des politiques publiques de lutte antitabac « International Tobacco Control Policy Evaluation Project » (2012). ITC Cross Country Comparison Report: Smoke-free Policies March 2012
2. Commission européenne (2012). Eurobaromètre Spécial 385 : l'attitude des Européens à l'égard du tabac
3. Organisation Mondiale de la Santé (2015). Rapport de l'OMS sur les tendances du tabagisme dans le monde 2000-2025.
4. UEFA (2015). Interdiction de fumer lors de l'UEFA EURO 2016 [en ligne] <http://fr.uefa.org/mEDIAservices/mediareleases/newsid=2252789.html>  
FIFA (2013). Brésil 2013 et 2014 seront non-fumeurs [en ligne] [fr.fifa.com/ development/news/y=2013/m=3/news=bresil-2013-2014-seront-non-fumeurs-2025549.html](http://fr.fifa.com/development/news/y=2013/m=3/news=bresil-2013-2014-seront-non-fumeurs-2025549.html)  
CIO (2008). Coup de pouce à l'éducation sanitaire en Chine [en ligne] <http://www.olympic.org/fr/news/coup-de-pouce-a-l-education-sanitaire-en-chine>
5. Commission européenne (2012). Eurobaromètre Spécial 385 : l'attitude des Européens à l'égard du tabac.
6. Smoke Free Partnership (2006). Lifting the smokescreen: 10 reasons for a smoke free Europe.
7. Öberg et al. The Lancet (2010). Worldwide burden of disease from exposure to second-hand smoke: a retrospective analysis of data from 192 countries.
8. Organisation Mondiale de la Santé (2014). Rapport sur les inhalateurs électroniques de nicotine [en ligne] [http://apps.who.int/gb/fctc/PDF/cop6/FCTC\\_COP6\\_10-fr.pdf?ua=1](http://apps.who.int/gb/fctc/PDF/cop6/FCTC_COP6_10-fr.pdf?ua=1)
9. Premier League Ground Regulations 2014/15 Season, Regulation 15 [en ligne] <https://www.mcfc.co.uk/common/ground-regulations>
10. UEFA (2015). Une finale sans tabac [en ligne] <http://fr.uefa.org/protecting-the-game/security/news/newsid=2254017.html>
11. Mones, J et Teulingx J (2016) 'Quit Smoking with Barca'. Campagne « Les ex-fumeurs, rien ne les arrête » : une initiative de la Commission européenne. (in Conrad D. et White A. (2016) Sports-Based Health Interventions).
12. L'Union (2008). Tobacco Free Sports [en ligne] [http://www.theunion.org/what-we-do/publications/english/pubtc\\_tobaccofreesport-en.pdf](http://www.theunion.org/what-we-do/publications/english/pubtc_tobaccofreesport-en.pdf)
13. World Health Organisation, Western Pacific Region (2010). A Guide to Tobacco-Free Mega Events. [Online] [http://www.wpro.who.int/publications/PUB\\_9789290614982/en/](http://www.wpro.who.int/publications/PUB_9789290614982/en/)

## **Crédits photos:**

Toutes les photos sont soumises aux droits d'auteur de Healthy Stadia CIC, à l'exception de :

Couverture - Droit d'auteur : Aviva Stadium

Sommaire - Droit d'auteur : Stadion Energa

B:2 - Droit d'auteur : UEFA

B:6 - Source : [www.fcbarcelona.com](http://www.fcbarcelona.com)

E:5 - Source : [www.news.com.au](http://www.news.com.au)

**Tous les textes et tableaux sont soumis aux droits d'auteur du réseau European Healthy Stadia® (2016).**

**Auteurs principaux:**

Dr Matthew Philpott, MA, PhD  
Robin Ireland, MPH, MFPH  
Michael Viggars, MA

European Healthy Stadia® Network  
151 Dale Street  
Liverpool  
L2 2JH  
Royaume-Uni

info@healthystadia.eu | +44 (0) 151 237 2686 | [www.healthystadia.eu](http://www.healthystadia.eu)

